

# Communauté de Communes de Charente Limousine

8, Rue Fontaine des Jardins  
16 500 CONFOLENS

Tél : 05.45.84.14.08  
Fax : 05.45.85.58.38

## SEANCE DU BUREAU Mercredi 18 Novembre 2020

L'an deux mille vingt, le 18 Novembre, les membres du bureau communautaire de la Communauté de communes de Charente Limousine, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par la Président, conformément aux articles L5211-10 du Code Général des collectivités territoriales et au vu de la délibération du 15 juillet 2020 donnant délégations au Président et bureau communautaire.

### Ordre du jour

1. Avenant n°1 au marché de travaux de la piscine de Chasseneuil sur Bonnieure
2. Individualisation des aides « Coup de Pouce »

### Contrôle du quorum

Titulaires : Monsieur Philippe BOUTY, Monsieur Fabrice POINT, Monsieur Jean-Luc DEDIEU, Monsieur Jean Noël DUPRE, Monsieur Benoit SAVY, Monsieur Benoit GAGNADOUR, Madame Nathalie LANDREVIE, Monsieur Éric PINAUD, Monsieur Jean Marie TRAPATEAU, Madame Sandrine PRECIGOUT, Manuel DESVERGNE.

### 1. Avenant n°1 au marché de travaux de la piscine de Chasseneuil sur Bonnieure

#### Del2020\_207

Concernant le marché public relatif à la réhabilitation de la piscine de Chasseneuil il conviendrait de modifier le lot 5 – Menuiseries, cloisons et ombrières et d'adopter l'avenant présenté ci-après.

Les modifications de ces prestations entraînent des modifications supérieures à 5% du montant des marchés.

Cet avenant a pour objet la prise en compte d'une plus-value de 4 912.58 € HT qui représente une augmentation du marché initial de 25.47 %.

Il conviendrait donc de passer un avenant n°1 avec la société VERRESpace titulaire du marché.

Le résultat financier de cette opération est le suivant :

Montant initial du marché HT	19 283.31 €
Montant de l'avenant n°1 HT	+ 4 912.58 €
<b>Montant du nouveau marché HT</b>	<b>24 195.89 €</b>
<b>Montant du nouveau marché TTC</b>	<b>29 035.07 €</b>

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **Accepte** l'avenant n°1 présenté ci-avant
- **Autorise** le Président à signer tous les documents afférents à cette affaire.

*La présente délibération du Bureau Communautaire peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le tribunal administratif de Poitiers*

<b>Voix pour</b>	<b>11</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

## 2. Individualisation des aides « Coup de Pouce »

---

### **Del2020\_208**

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Schéma Régional Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation, signé entre la Communauté de communes et la Région Nouvelle Aquitaine,

Vu les comptes-rendus du Comité PACTE,

La Communauté de communes met en place des aides à destination des entreprises de plus de 2 ans et de moins de 10 salariés

Pour rappel, l'objet du dispositif Coup de Pouce est de Soutenir un projet sur le territoire de Charente Limousine favorisant le maintien et le développement de services marchands de proximité (création, transmission/reprise et modernisation d'entreprises) dans les centres-bourgs.

Suite aux derniers Comité PACTE, il vous est proposé de donner une suite favorable aux demandes déposées par les entreprises suivantes :

#### Comité du 04 mars 2020

- Mme Lamant, Euro optic : 3000 €
- Mme Mahmoud, L'Azur Restaurant 3000 €
- M. Derveaux, Camping de la Rivière, 3000 €
- EURL Vue d'Ensemble, Mme GRAFF, 3000 €

#### Comité du 22 septembre 2020

- M. Beaulieu, Beaulieu multi-services 16 : 3000 €
- M. Tessendier, TCMR 16 : 1500 €
- M. Pressac, L'arbre à pains : 3000 €

#### **Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'individualisation des demandes d'aides ci-dessus au titre du dispositif « Coup de pouce »
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision.

*La présente délibération du Bureau Communautaire peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le tribunal administratif de Poitiers*

<b>Voix pour</b>	<b>11</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--